



## Fiche de Données de Sécurité

### 1. Identification de la substance / préparation et de la Société

#### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Code: 411 00 17860-4532  
Dénomination: PRIMER POUR CYANOACRYLATES

#### 1.2 Utilisation de la substance / préparation

Dénomination supplémentaire: Promoteur d'adhésion

#### 1.3 Identification de la société

Raison Sociale: MECCANOCAR ITALIA S.R.L.  
Adresse: Via San Francesco,22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
Italy  
Tél. +390587609433  
Fax +390587607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de  
données de sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents  
s'adresser à +390587609433

### 2. Identification des dangers.

#### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation.

Cette préparation est classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes. Cette préparation nécessite donc d'une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et modifications suivantes.

Toutes informations additionnelles concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont contenues dans les sections 11 et 12 de cette fiche.

Symboles de danger: F-Xn-N  
Phrases R: 11-38-50/53-65-67

#### 2.2 Identification des dangers.

Ce produit, sur la base de ses caractéristiques chimiques et physiques, doit être considéré comme facilement inflammable (point d'inflammabilité inférieur à 21°C).

IRRITANT POUR LA PEAU.

TRÈS TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.

NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.

L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES.

### 3. Composition / Informations sur les composants

| Contient:               | Concentration % (C) | Classification |
|-------------------------|---------------------|----------------|
| Dénomination<br>HEPTANE | 100,00 %            | R67            |



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L. PRIMER POUR CYANOACRYLATES

Revision n. 1  
du 09/02/2011  
Imprimé le 09/02/2011  
Page n.2 / 7

CAS No 142-82-5  
CE No 205-563-8  
Index No 601-008-00-2

|    |          |
|----|----------|
| F  | R11      |
| Xn | R65      |
| Xi | R38      |
| N  | R50/53   |
|    | Note C 4 |

Le texte complet des phrases -R- est spécifié dans la section 16.

## 4. Premiers secours

**YEUX:** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

**PEAU:** Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter le médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**INHALATION:** conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.

**INGESTION:** appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissements seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont: anhydride carbonique, mousse, poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit non incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes procédant aux opérations de maîtrise de la fuite.

### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

### DANGERS DÙS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

### ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), respirateur autonome (à protection autonome).

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) de la zone objet de la fuite. Si le produit est solide, éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. En présence de poussières ou de vapeurs dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés sur le produit sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Éloigner les personnes non équipées. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche.

### PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

### MÉTHODES DE RÉCUPÉRATION

Si le produit est liquide, l'aspirer dans un récipient approprié (d'un matériau compatible avec le produit) et absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part du matériau à l'aide d'équipements anti-étincelles et le déposer dans des conteneurs

en vue de son élimination. Si le produit est solide, le récupérer à l'aide de moyens mécaniques anti-étincelles et le placer dans des récipients en plastique. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## 7. Manipulation et stockage

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver les récipients fermés et dans un endroit bien aéré. Les vapeurs peuvent s'incendier avec des explosions, par conséquent il faut en éviter l'accumulation en laissant les fenêtres et les portes ouvertes et en assurant une ventilation croisée.

Sans une ventilation appropriée, les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et s'incendier même à distance, en cas d'amorçage, avec un danger de retour de flamme.

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Mettre à la terre les récipients durant les opérations de transvasement et porter des chaussures antistatiques.

La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tubes et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques dues à la faible conductibilité du produit.

Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit.

Ouvrir les récipients avec précaution, parce qu'ils peuvent être sous pression.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

### 8.1 Valeurs limites d'exposition

| Dénomination | Type      | état | TWA/8h            |     | STEL/15min        |     |
|--------------|-----------|------|-------------------|-----|-------------------|-----|
|              |           |      | mg/m <sup>3</sup> | ppm | mg/m <sup>3</sup> | ppm |
| HEPTANE      | TLV-ACGIH |      | 1640              | 400 | 2050              | 500 |
|              | TLV       | B    |                   | 400 |                   | 500 |
|              | OEL       | EU   | 2085              | 500 |                   |     |
|              | VLEP      | F    | 2085              | 500 |                   |     |

### 8.2 Contrôles d'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails. Pour le choix des dispositifs de protection individuelle, demander conseil aux fournisseurs de produits chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type B ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques à cartouches pour vapeur organiques et poussières/particules en suspension, est nécessaire en l'absence de mesures techniques permettant de limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                       |                                  |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Couleur                               | incolore                         |
| Odeur                                 | caractéristique de solvant       |
| Etat Physique                         | liquide                          |
| Solubilité                            | partiellement soluble dans l'eau |
| Viscosité                             | Non disponible                   |
| Densité de la vapeur                  | Non disponible                   |
| Vitesse d'évaporation                 | Non disponible                   |
| Propriétés comburantes                | Non disponible                   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non disponible                   |
| pH                                    | Non disponible                   |
| Point d'ébullition                    | 95°C                             |
| Point d'inflammabilité                | -5°C                             |
| Propriétés explosives                 | Non disponible                   |
| Pression de la vapeur                 | Non disponible                   |
| Poids spécifique                      | 0,700Kg/l                        |

## 10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

## 11. Informations toxicologiques

Effets aigus: le contact avec la peau cause irritation avec érythème, oedème, sécheresse et gerçures. L'inhalation des vapeurs peut provoquer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut provoquer des troubles à la santé qui comprennent des douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

L'introduction d'une moindre quantité de liquide dans le système respiratoire dans le cas d'ingestion ou à cause du vomissement peut provoquer bronchopneumonie et oedème pulmonaire.

Ce produit contient des substances très volatiles qui peuvent provoquer une forte dépression du système nerveux central, avec des effets tels que somnolence, vertiges, perte des réflexes, narcose.

## 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est très toxique pour les organismes aquatiques et à long terme il peut avoir des effets négatifs sur le milieu aquatique.

Les hydrocarbures paraffiniques présents peuvent être considérés dégradables dans l'eau et dans l'air. Ils se répandent surtout dans l'air. La petite quantité qui se répand dans l'eau et qui n'est pas biodégradable a tendance à s'accumuler dans le poisson.

HEPTANE  
EC50 (48h):



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L. PRIMER POUR CYANOACRYLATES

Revision n. 1  
du 09/02/2011  
Imprimé le 09/02/2011  
Page n.5 / 7

82,5 mg/l/48h Daphnia magna  
IC50 (72h):  
1,5 mg/l/72h Algae  
LC50 (96h):  
375 mg/l/96h Tilapia mossambica

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

### Transport routier et par chemin de

#### fer:

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| Classe ADR/RID:       | 3                 |
| UN:                   | 1206              |
| Packing Group:        | II                |
| Etiquette:            | 3                 |
| Proper Shipping Name: | Ethane (solution) |

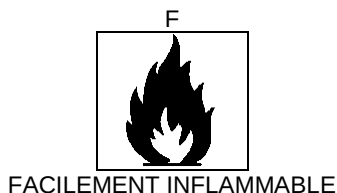
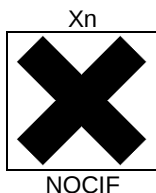
### Transport par mer (maritime)

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| Classe IMO:           | 3                 |
| UN:                   | 1206              |
| Packing Group:        | II                |
| Label:                | 3                 |
| Marine Pollutant      | NO                |
| Proper Shipping Name: | Ethane (solution) |

### Transport par avion:

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| IATA:                 | 3                 |
| UN:                   | 1206              |
| Packing Group:        | II                |
| Label:                | 3                 |
| Cargo:                |                   |
| Mode d'emballage:     | 307               |
| Pass.:                |                   |
| Mode d'emballage:     | 305               |
| Proper Shipping Name: | Ethane (solution) |

## 15. Informations réglementaires



|        |                                                                                                                              |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| R11    | FACILEMENT INFLAMMABLE.                                                                                                      |
| R38    | IRRITANT POUR LA PEAU.                                                                                                       |
| R50/53 | TRÈS TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE. |
| R65    | NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.                                                           |
| R67    | L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES.                                                               |
| S 9    | CONSERVER LE RÉCIPIENT DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.                                                                         |
| S16    | CONSERVER À L'ÉCART DE TOUTE FLAMME OU SOURCE D'ÉTINCELLES - NE PAS FUMER.                                                   |
| S24    | ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU.                                                                                              |
| S37    | PORTER DES GANTS APPROPRIÉS.                                                                                                 |
| S51    | UTILISER SEULEMENT DANS DES ZONES BIEN VENTILÉES.                                                                            |
| S57    | UTILISER UN RÉCIPIENT APPROPRIÉ POUR ÉVITER TOUTE CONTAMINATION DU MILIEU AMBIANT.                                           |
| S60    | ÉLIMINER LE PRODUIT ET SON RÉCIPIENT COMME UN DÉCHET DANGEREUX.                                                              |
| S61    | ÉVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT. CONSULTER LES INSTRUCTIONS SPÉCIALES/LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.                  |
| S62    | EN CAS D'INGESTION, NE PAS FAIRE VOMIR: CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN ET LUI MONTRER L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE.        |

Contient:  
HEPTANE

Etiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

## 16. Autres informations

Texte des phrases (R) citées dans la section 3 de la fiche.

|        |                                                                                                                              |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| R11    | FACILEMENT INFLAMMABLE.                                                                                                      |
| R38    | IRRITANT POUR LA PEAU.                                                                                                       |
| R50/53 | TRÈS TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE. |
| R65    | NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.                                                           |
| R67    | L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES.                                                               |

### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
5. The Merck Index. Ed. 10
6. Handling Chemical Safety
7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
8. INRS - Fiche Toxicologique
9. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
10. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989



# **MECCANOCAR ITALIA S.R.L.**

## **PRIMER POUR CYANOACRYLATES**

Revision n. 1  
du 09/02/2011  
Imprimé le 09/02/2011  
Page n.7 / 7

### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.